

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE
« REPARATEUR DE PARACHUTES »**



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA
BRANCHE DU SPORT (CPNEF SPORT)**

**DELIBERATION DU 11 décembre 2018 PORTANT CREATION ET
REGLEMENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
(CQP) DE « REPARATEUR DE PARACHUTES »**

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI
FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT (CPNEF SPORT)**

Préambule :

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, à la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle de « réparateur de parachutes » dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n°70 de la convention collective nationale du sport (CCNS) figurant en annexe 1 du présent règlement.

La CPNEF Sport demande son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre de la certification à la Fédération Française de Parachutisme, association nationale, agréée et délégataire du Ministre chargé des sports pour la gestion des activités du parachutisme, située 62, rue de Fécamp 75012 Paris, dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation figurant en annexe 2 du présent règlement.

TITRE I : DESCRIPTION DU CQP P.

Article 1 – Situation professionnelle couverte par le CQP

Article 2 – Activités et compétences visées par le CQP

Article 3 – Conditions d'exercice professionnel

TITRE II : ACCES AU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP..... P.

Article 4 – Voies d'accès possibles

Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Article 7 – Validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications.

Article 8 – Conditions d'instruction des demandes de validations diverses

TITRE III : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP

Article 9 – Délégation de la mise en œuvre de la certification

Article 10 – Conditions de mise en œuvre de la formation

Article 11 – Tutorat

Article 12 – Conditions de validation de la certification

TITRE IV : JURY, VALIDATIONS, DELIVRANCE, RECOURS P.

Article 13 – Désignation et compétences du jury

Article 14 – Délivrance du certificat

Article 15 – Recours

ANNEXES P.

Annexe 1 : Avenant 70 de la CCNS

Annexe 2 : Convention de délégation du CQP «réparateur de parachutes» (CPNEF/FFP)

Annexe 3 : Référentiel d'activités et de certification du CQP de «réparateur de parachutes »

Annexe 4 : Outils d'évaluation des compétences

Annexe 5 : Livret de qualification

Annexe 6 : Cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation

Annexe 7 : Modèle de demande de validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications

Annexe 8 : Modèle de demande de VAE

Annexe 9 : Modèle de certificat de qualification

Annexe 10 : Grille d'attribution du CQP

Annexe 11 : Composition et règlement de la commission des recours

TITRE I : DESCRIPTION DU CQP

La Commission paritaire nationale emploi formation de la branche du sport (CPNEF SPORT) crée un certificat de qualification professionnelle de « Réparateur de parachutes » pour sa durée d'enregistrement au RNCP.

Ce CQP a pour vocation à répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification.

Le CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation du secteur. Il assure aux candidats des conditions de sélection et d'examen équitables et facilite l'accès aux diplômes professionnels de niveau IV et supérieurs. Ce CQP peut faire l'objet d'une demande de renouvellement.

Article 1 – Situation professionnelle couverte par le CQP de réparateur de parachutes

La création du CQP « réparateur de parachutes » correspond à un **contexte** caractérisé notamment par:

- Un besoin de reconnaissance professionnelle
- Un outil au service de la création d'emploi
- Un outil favorisant l'accès à l'emploi
- Une marche vers un emploi lié à l'encadrement
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole
- La nécessité de vérifier le matériel afin d'assurer la sécurité des pratiquants
- Un turn-over important des professionnels qui engendre une offre d'emplois supérieure à la demande
- L'éclatement de l'effectif à former sur l'ensemble du territoire
- Un déficit de qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention lié à la réglementation fédérale mais également aux besoins de reconnaissance des compétences des personnes exerçant déjà cette activité.

Cette **situation professionnelle** fait référence au **poste type de travail** d'« agent d'appui »

Le titulaire du CQP a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées :

- La responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné

Article 2 – Activités et compétences visées par le CQP

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP « réparateur de parachutes », des compétences sont associées et regroupées par bloc à valider :

Bloc de compétences 1 : Réparation de la voile

- 1.1 Contrôler les différents éléments constituant une voile
- 1.2 Utiliser les outils (machines à coudre, ...) et les matériaux spécifiques (matières spécifiques, galons, tissus, gaines, voiles, ...) à la réparation des voiles

Organisme délégataire :

- 1.3 Réaliser des empiècements sur extradados (partie supérieure d'une voile)
- 1.4 Réaliser des empiècements sur intrados (partie inférieure d'une voile)
- 1.5 Réaliser des empiècements sur structures (éléments qui relient la partie inférieure et supérieure d'une voile)
- 1.6 Réaliser des réparations sur un cône de suspension d'une voilure principale (« suspentes » qui relient la voile au harnais)
- 1.7 Réfection d'un glisseur de voile principale
- 1.8 Diagnostiquer et réparer les pannes simples

Bloc de compétences 2 : réparation du sac-harnais

- 2.1 Contrôler les éléments d'un sac-harnais
- 2.2 Réaliser des réparations mineures sur des sacs harnais
- 2.3 Réaliser des modifications sur des sac-harnais
- 2.4 Réaliser des réparations sur les accessoires des sacs harnais
- 2.5 Réaliser des fabrications d'accessoires
- 2.6 Effectuer le suivi des opérations

Les compétences du titulaire du CQP «réparateur de parachutes» sont détaillées par activité dans le référentiel de certifications en annexe 3.

Article 3 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP « réparateur de parachutes »

Lieux d'exercice

Le réparateur exerce son activité principalement au sein d'associations sportives ou au sein de structures du secteur marchand affiliées à la Fédération Française de Parachutisme

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...)

Espace de pratique

Le réparateur de parachutes exerce son activité soit dans locaux d'une école de parachutisme (association ou entreprise commerciale) soit dans ses propres locaux.

Situation au sein de l'organisation

Sa position hiérarchique et fonctionnelle est la suivante :

- Subordination professionnelle du responsable technique de la structure ou du dirigeant (l'employeur).
- Absence de subordination professionnelle si le réparateur est un travailleur non salarié indépendant.

Autonomie

Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes est autonome dans son travail, une autonomie plus ou moins importante est demandée pour la réalisation des articles.

Le travail s'effectue de manière artisanale pour le réparateur de parachutes installé à son compte.

Le titulaire de l'emploi gère sa charge de travail en fonction de la durée d'exécution et des délais qui lui sont impartis.

S'il est salarié, il travaille sous l'autorité du dirigeant.

Temps de travail

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an.

Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

Classification conventionnelle

Le CQP « réparateur de parachutes » est classé en groupe 3 de la grille de classification de la convention collective nationale du sport.

TITRE II : ACCES AU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP

Article 4 – Voies d'accès possibles

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (Article L.6111-1 du code du travail).

Le CQP « réparateur de parachutes » est accessible par la voie de la formation professionnelle et par la voie de l'expérience (VAE).

Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP de réparateur de parachutes doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription.

Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP Réparateur de parachutes doit justifier d'au moins 450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinuée sur les 6 dernières années. Dès lors, elle peut déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la FFP.

Tout ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Une seule demande peut être déposée pendant la même année civile pour le CQP réparateur de parachutes.

Article 7 – Validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications.

Les demandes de validation émanant d'autres certifications ou qualifications peuvent faire l'objet d'un examen selon les conditions d'instruction figurant à l'article 8.

Article 8 – Conditions d'instruction des demandes de validations

Organisme délégataire :

Les dossiers de demande de validation sont disponibles auprès de la Fédération Française de Parachutisme.

Les demandes de validation pour le CQP « réparateur de parachutes » sont adressées à la FFP selon le modèle correspondant figurant en annexe 8 pour la VAE et 7 pour les autres demandes.

Préalablement à l'instruction des dossiers par le jury, la Fédération Française de Parachutisme vérifie la recevabilité de la demande.

Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives. Le président du jury vérifie que le candidat répond aux exigences stipulées à l'article 5 du présent règlement.

Pour la VAE, la procédure s'effectue comme suit :

- une première partie « recevabilité » qui doit permettre à la FFP de vérifier les exigences mentionnées aux articles 5 et 6 du présent règlement.

Le candidat précise les motivations de sa demande de validation et retrace ses parcours professionnel, bénévole et sportif. Il rédige un rapport d'expériences acquises sur la base d'une ou deux activités les plus significatives en lien direct avec la qualification de « réparateur de parachutes » ;

- une commission d'experts désignés par la FFP, examine l'ensemble des pièces fournies par le candidat. L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues. Cette évaluation est complétée par un entretien et/ou une mise en situation.

En cas de validation partielle, le jury doit indiquer par écrit la nature des blocs de compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- l'obligation de suivre une formation,
- la possibilité de représenter un dossier de demande de validation complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

TITRE III : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP

Article 9 – Délégation de la mise en œuvre de la certification

La CPNEF sport peut déléguer par convention la mise en œuvre du CQP « réparateur de parachutes » pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Ce CQP peut faire l'objet d'une demande de renouvellement.

La CPNEF sport peut à tout moment suspendre la délégation accordée pour motif grave et pour une durée de 6 mois maximum. Elle peut également la retirer, pour motif grave ou sérieux, après avoir entendu les représentants de la FFP préalablement informés des faits reprochés.

La (première) délégation de mise en œuvre de la certification pour le CQP « réparateur de parachutes » est donnée à Fédération Française de Parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris, *sous réserve de la signature de la convention de délégation.*

Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation figurant en annexe 2 du présent règlement.

Toute demande de délégation de mise en œuvre de la certification se fait auprès de la CPNEF Sport qui est la seule autorité à pouvoir l'accorder au regard des exigences de la certification.

Article 10 – Conditions de mise en œuvre de la formation

Peuvent organiser la formation au certificat « réparateur de parachutes » les organismes de formation habilités par la Commission d'Habilitation mise en place par la FFP.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation exigé par la CPNEF sport dans l'article 4 de l'accord de branche du 6 mars 2003. Ce cahier des charges est défini en annexe 6 du présent règlement.

Les qualifications requises pour les formateurs y sont précisées ainsi que celles des tuteurs pédagogiques.

L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement au maximum sur la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

Les organismes de formation communiquent annuellement et par avance à la Fédération Française de Parachutisme l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évaluation.

La **durée de la formation de « réparateur de parachutes »** s'élève à 455 heures dont 245 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Article 11 – Tutorat

Pour chaque salarié en cours de formation CQP, l'employeur choisit un tuteur parmi les personnes qualifiées de l'entreprise à partir d'une liste établie par la FFP.

Cette personne pour figurer sur la liste établie par la FFP, doit au préalable connaître le fonctionnement de la formation organisée par l'organisme de formation.

Cette personne doit être volontaire et justifier d'une expérience de trois ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Organisme délégataire :

S'il apparaît sur la liste établie par la FFP, l'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience dans la limite de 2 salariés en cours de formation CQP.

Les missions du tuteur sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de son emploi du temps
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure
- Participer à l'évaluation du suivi de formation

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les parties signataires de la CCNS (art 8.4.4.5) conviennent que le tuteur doit pouvoir exercer ses missions dans des conditions optimales.

Le tuteur est choisi par l'employeur sur une liste de tuteur habilité par la FFP.

Le tuteur devra être juge de l'autonomie progressive à accorder à ses stagiaires.

Lorsque le stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, un tuteur pédagogique est nommé dans les conditions définies dans le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre des organismes de formation figurant en annexe 6 du présent règlement.

Article 12 – Conditions de validation de la certification

Les épreuves de certification visent à apprécier l'acquisition des 2 blocs de compétences constitutifs du certificat de réparateur de parachutes.

Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation habilité dans les conditions prévues à l'article 10.

La validation des 2 blocs de compétences et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du certificat.

Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des blocs de compétences.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit obtenir les 2 blocs de compétences.

En cas d'échec à un bloc de compétences, le bénéfice du bloc de compétences acquis par le candidat peut être conservé pendant une période maximale de 3 ans.

Le bloc de compétences acquis doit figurer dans le livret de qualification avec mention de sa date limite de conservation.

Une prolongation dérogatoire d'une année supplémentaire peut être accordée pour un motif sérieux par la FFP.

Le candidat doit se représenter au stage suivant de formation du ou des Bloc(s) de compétences échoué(s), il ne pourra exercer que sous contrôle de son tuteur dans l'attente de sa représentation à l'examen du ou des Blocs de compétence manquant(s).

Le livret de qualification figure en **annexe 5**.

12.1 – Modalités d’organisation de la validation et modalités d’évaluation des compétences

- Observation au poste de travail

Une grille d'observation permettra au tuteur d'évaluer au sein de l'entreprise, les compétences des blocs 1 « Réparation de la voilure » et 2 « Réparation du sac-harnais ».

L'évaluation se fera au poste de travail.

- Mise en situation

La mise en situation consiste à réparer un parachute endommagé choisi par tirage au sort et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants.

Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétence 1 et 2.

Cette évaluation est réalisée par 2 évaluateurs minimum en centre de formation.

Les épreuves de certification permettent de valider ou non les compétences constitutives de la certification à l'aide de grilles de certification figurant à l'annexe 4 du présent règlement.

TITRE IV : JURY, VALIDATIONS, DÉLIVRANCE, RECOURS

Article 13– Désignation et compétences du jury

13.1 Désignation

Le délégataire de la certification constitue des jurys nationaux conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003. Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité de voix lors d'un vote.

La CPNEF « sport » valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys nationaux du CQP réparateur de parachutes . Elle valide la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

13.2 Compétences

Le jury délibère au vue des résultats qui lui sont soumis par les évaluateurs pour :

- les épreuves certificatives
- l'instruction des dossiers de VAE
- l'instruction des demandes de validation.

La délibération du jury mentionne, pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des 2 blocs de compétences constitutifs du certificat (épreuves certificatives, validation ou VAE).

Article 14 – Délivrance du certificat

La FFP, délivre au nom de la CPNEF, les certificats de qualification professionnelle de « réparateur de parachutes » selon le **modèle de certificat** figurant en **annexe 9**.

La CPNEF sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

Article 15 – Recours

Tout litige relatif au CQP « réparateur de parachutes » doit faire l'objet d'un premier recours auprès de la Fédération Française de Parachutisme avant toute saisine de la CPNEF sport qui ne peut s'effectuer qu'en second ressort.

La composition et le règlement de la commission de recours, mise en place par *la FFP* et chargée de l'instruction des litiges en premier ressort, figure en **annexe 11**.

**ANNEXES DU REGLEMENT
CQP « réparateur de parachutes »**

ANNEXE 1 : AVENANT N°70 de la CCNS

AVENANT n°70 du 7 février 2012
portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7 juillet 2005 relative aux
CQP

ARTICLE 1

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
Réparateur de parachutes	Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes est classé au groupe 3	<i>Le réparateur de parachutes de contrôle, détecte et répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur</i> Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

CFDT Jérôme MORIN Nom : Jérôme MORIN	CFE-CGC Félix GOMIS Nom : Félix GOMIS	CFTC : Yves BÉCHU Nom : Yves BÉCHU
CGT-FO : Yann POYET Nom : Yann POYET	CGT Bouziane BRINI Nom : Bouziane BRINI	CNES : Philippe BROSSARD Nom : Philippe BROSSARD
FNASS : Franck LECLERC Nom : Franck LECLERC	UNSA : Dominique QUIRION Nom : Dominique QUIRION	

CNEA : Alain CORDESSE	COSMOS : Jean DI-MÉO
---------------------------------	--------------------------------



**Convention de délégation
Du Certificat de Qualification Professionnelle
« réparateur de parachutes »**

La présente convention est établie entre

La CPNEF Sport, représentée par Yann POYET, Président et Florence LAMOULIE, Vice-présidente.

Et

La Fédération Française de Parachutisme représentée par son président M. David ROTH

Vu l'accord national de la branche professionnelle du sport du 6 mars 2003 sur la mise en œuvre des CQP

Vu la déclaration des partenaires sociaux du 15 avril 2005,

Vu la Convention Collective Nationale du Sport du 7 juillet 2005 étendue le 25 novembre 2006

Il a été convenu ce qui suit :

Titre I - Objet et contenu de la délégation

Article 1

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre du CQP « réparateur de parachutes » à la Fédération Française de Parachutisme.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la délégation entre les parties signataires.

Article 2

La mise en œuvre de ce CQP comprend la désignation de le FFP :

- En tant qu'opérateur de la mise en œuvre de la formation
- En tant que responsable du contrôle de la qualité des formations délivrées
- En tant que garant de la qualité et de la transparence du processus de certification
- En tant que responsable de l'analyse de l'évolution des besoins particuliers du secteur professionnel en parachutisme pour l'adaptation permanente du CQP

Article 3

La CPNEF Sport s'engage à soutenir la mise en œuvre du CQP par tous les moyens mobilisables (Dispositifs de financement adaptés, travaux d'observatoires, travaux de la sous commission CQP, Accompagnement...)

Article 4

La CPNEF Sport est l'autorité de dépôt et de renouvellement du CQP. A ce titre, la Fédération Française de Parachutisme s'engage à respecter cette qualité dans l'identité visuelle, notamment en apposant le logo de la CPNEF sur l'ensemble des documents administratifs et des supports de communication du CQP «réparateur de parachutes».

Titre II - Modalités de mise en œuvre

Article 5

En tant qu'opérateur de la mise en œuvre de la formation,

- La FFP peut organiser les formations préparant au CQP au sein de ses propres structures de formation, dans le respect du règlement de la certification.
- Il est également chargé du dispositif d'habilitation des formations :

Pour ce faire, la FFP constitue et convoque une commission d'habilitation.

Cette commission statue après examen pour toute demande émanant d'un organisme de formation externe à la fédération.

Elle se fonde pour cela sur « le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation du CQP » figurant en annexe 6 du règlement du CQP « réparateur de parachutes »

Après étude des pièces du dossier, la commission d'habilitation peut :

- habiliter l'organisme ;
- reporter la décision de manière à obtenir des compléments d'information ;
- inviter l'organisme de formation à se présenter en audition ;
- ou refuser l'habilitation.

En cas de refus d'habilitation, l'organisme de formation peut présenter une nouvelle demande ou saisir la commission des recours dont la composition et le fonctionnement figurent en annexe 11 du règlement du CQP « réparateur de parachutes ».

La commission d'habilitation entérine la liste nationale des structures habilitées à délivrer la formation et le calendrier annuel des formations.

L'habilitation est accordée pour une durée fixée par la commission d'habilitation, elle pourra être reconduite suite à une demande de renouvellement.

L'habilitation peut être suspendue, voire retirée sur décision de la commission en cas de non respect des engagements par l'organisme de formation.

La liste des structures et des formations mises en œuvre est tenue à la disposition de la CPNEF Sport.

Article 6

En tant que responsable du contrôle de la qualité des formations délivrées, et au nom de la CPNEF Sport, la FFP met en place un dispositif de suivi et d'évaluation des formations réalisées.

Ce dispositif fonctionne en application de l'annexe 6 du règlement du CQP (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

Article 7

En tant que garant de la qualité et de la transparence du processus de certification :

La FFP organise les jurys dans les conditions définies à l'article 13 du règlement du CQP. Il veille au respect des procédures et à la neutralité des jurys vis-à-vis des candidats.

La FFP met à disposition des candidats les informations nécessaires aux procédures de validation des acquis d'expérience (VAE). Elle instruit les dossiers de demande de VAE dans les conditions prévues au règlement du CQP (article 6 et 8). Elle propose les conditions d'accompagnement des candidats.

Article 8

En tant que responsable de l'analyse de l'évolution des besoins particuliers du secteur, la FFP pilote la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du CQP et une analyse d'opportunité au regard de la situation professionnelle visée par la qualification et de son évolution.

Il contribue à la réalisation d'études de l'observatoire de la branche notamment sur le suivi des certifiés.

Ceci intervient dans le cadre de la procédure de renouvellement du CQP (fin de la durée initiale d'enregistrement au RNCP)

Article 9

La délégation est attribuée pour la durée d'inscription du CQP au RNCP. Elle sera reconduite tacitement en cas de renouvellement du CQP.

La CPNEF sport peut à tout moment suspendre la délégation accordée pour motif grave et pour une durée de 6 mois maximum. Elle peut également la retirer, pour motif grave ou sérieux, après avoir entendu les représentants de la FFP préalablement informés des faits reprochés.

La FFP peut dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, la présente convention à l'issue des sessions de formation habilitées et après avoir satisfait à ses obligations de délégataire.

Article 10

Les conflits éventuels liés à la mise en œuvre de la présente convention de délégation font l'objet d'une conciliation entre les signataires. Les conflits n'ayant pas trouvé de solution amiable entre la CPNEF Sport et la FFP sont du ressort du tribunal d'instance de Paris.

Organisme délégataire :

Article 11

La présente convention prend effet à compter de la date de publication au Journal Officiel de l'inscription du CQP au RNCP.

Fait à PARIS en 2 exemplaires, le

La présidence de la CPNEF Sport

Le Président de la FFP

ANNEXE 3 : REFERENTIEL D'ACTIVITES et de CERTIFICATION du CQP « réparateur de parachutes »

	Référentiel d'activités		Référentiel de certification	
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Bloc de compétences 1</p> <p>Réparer tous les éléments d'une voilure</p>	<p>1.1 Contrôler les différents éléments constituant une voilure (état de la voile, suspentage, assemblage...)</p>	<p>1.1.1 Contrôler l'état d'une voilure principale et de secours au regard des réglementations existantes selon les priorités suivantes : fédérale, constructeur, (niveau d'usure, porosité des tissus, état du suspentage)</p> <p>1.1.2 Détecter et écarter les voilures en état de vétusté</p>	<p>Le bloc de compétences 1 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation</p> <p><i>La mise en situation consiste à réparer une voilure et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1 et 2.</i></p>	<p>Le candidat contrôle efficacement l'état d'une voilure prête à être utilisée en vol, contrôle de l'extrados, contrôle des nervures, contrôle de l'intrados, contrôle des suspentes et pattes d'attache, contrôle du glisseur l'environnement réglementaire est assimilé Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les, normes de réparation.</p> <p>Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté (sémantique).</p> <p>Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem)</p> <p>Le candidat effectue correctement le contrôle complet d'une voilure de saut, permettant ainsi une utilisation sans danger. Le candidat identifie les situations anormales et respecte les procédures d'usage pour signaler les anomalies Le candidat sait cerner un problème et choisir une approche appropriée de résolution de problèmes qui réponde adéquatement à des buts et à des contraintes spécifiques Le candidat sait mesurer et évaluer l'état des commandes Le candidat sait tester les résistances aux déchirures des tissus extrados intrados et cloisons</p> <p>Les observations sont claires et comprises par tous. Les solutions mises en œuvre sont en conformité avec l'observation formulée Le candidat informe le propriétaire du parachute de toute défectuosité constatée susceptible de nuire à la sécurité d'emploi de la voilure</p>

	<p>1.2 Utiliser les outils (machines à coudre, ...) et les matériaux spécifiques (matières spécifiques, sangles, tissus, gaines, voilures, ...) à la réparation des parachutes</p>	<p>1.2.1 Utiliser les machines à coudre de type industriel et les outils spécifiques utiles à la réparation de la voilure</p> <p>1.2.2 Identifier les différentes matières utilisées par les fabricants et leurs caractéristiques (tissus, sangles, gaines, métaux ...) afin de préparer correctement sa réparation</p> <p>1.2.3 Ajuster la machine à chaque nouvelle opération afin d'obtenir la bonne tension du fil, la bonne aiguille (vérifier l'état aiguisé)</p> <p>1.2.4 assurer les normes de santé et de sécurité</p>	<p>Le candidat acquiert les bases de l'utilisation des machines professionnelles type droite et simple entraînement. La préparation de la cannette, l'enfilage, le changement de l'aiguille, le bon pied de biche avec les griffes, les réglages, (longueur du point, tension du fil, éviter les bourrages, éviter les bris d'aiguilles. Il utilise les guides, il connaît les tolérances de réparation il connaît l'usage et de la maintenance des machines points droits, zig zag, double aiguille, bar tack, réglage, entretien, réglage et dépannage simple. Préparation à la couture et couture elle-même. il réalise des opérations de couture simple, en ligne droite, en guidant son travail, assembler, bâtir et faufiler, utiliser le matériel de découpe, assurer des piqûres, bloquer des coutures. Il maîtrise les opérations suivantes : introduire dans la machine les éléments à assembler pièce inférieure et pièce supérieure Actionner la machine tout en maintenant et positionnant les pièces assemblées, retirer la pièce assemblée de la machine ajuster la hauteur de sa chaise assurer la sécurité du poste nettoyer le poste de travail Préparer la machine et son travail, Régler la machine Enfiler le fil, passage du fil, Vérifier la tension et l'huile Choisir les accessoires à installer sur la machine : changer les aiguilles, les pieds, les couteaux, les bobines (traduit l'étiquetage des bobines au point de vue composition, torsion, coloris) Remplir la canette de fil, changer la couleur du fil, choisir la taille du fil, Fixation des pieds, pratiques de comparaison Fixation, réglage des différents guides Régler la position des couteaux Tourner les boutons pour régler la grandeur du point ou de la couture Numéros, types d'aiguilles, grosseur des aiguilles en machines, fixation des aiguilles Mobiliser les connaissances relatives à la conception des voilures et la pose du ruban agrippant Le candidat connaît les différentes matières utilisées par les fabricants et les mobilisent afin d'adapter la réparation Le candidat est capable d'identifier le droit fil sur différents matériaux, de maîtriser les techniques de coupe, d'utiliser les points de base à la machine à coudre, vérifier la robustesse de la couture avant et après, compter les points au centimètre.</p>
--	--	---	---

	<p>1.3 Réaliser des empiècements sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p>	<p>1.3.1 Réaliser une réparation couture et empiècement simple sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.2 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord d'attaque sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voileure sur extrados</p>		<p>Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (extrados) et au type de voileure le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur extrados est adapté aux empiècements à réparer (partie supérieure de la voile)</p> <p>Réalisation d'empiecement tous types sur voileure, montage et assemblage, fragmentation du travail par ordre de difficulté d'empiecement : extrados, bord d'attaque, de milieu, de cloison, de bord de fuite. La surface de travail et le temps de travail sont adaptés selon 3 phases : phase de préparation, phase d'assemblage, phase de couture Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voileure, ... Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur extrados (empiècements simple, partiels de panneau sur bord d'attaque et de fuite et sur milieu de voile) et au type de voileure</p>
--	---	---	--	---

	<p>1.4 Réaliser des empiècements sur intrados (partie inférieure d'une voile)</p>	<p>1.4.1 Réparation couture et empiècement simple sur intrados</p> <p>1.4.2 Réaliser un remplacement partiel sur intrados</p> <p>1.4.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur intrados</p> <p>1.4.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voilure sur intrados</p>		<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur intrados est adapté aux empiècements à réparer (partie inférieure de la voile)</p> <p>Le choix de l'empiecement selon sa taille, son aspect visuel (rendu), et le sens du tissu (expliquer comment vérifier le droit fil du tissu), la résorption de l'embut, bords du tissu égaux pour ne pas couper trop de tissu, indice de la bonne programmation de la machine, etc</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, ...</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur intrados (empiècements simples, partiels de panneau sur bord de fuite et sur milieu de voile) et au type de voilure</p> <p>Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (intrados) et au type de voilure le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p>
	<p>1.5 Réaliser des empiècements sur structures (éléments qui relient la partie inférieure et supérieure d'une voile)</p>	<p>1.5.1 Réaliser une réparation sur stabilisateur</p> <p>1.5.2 Réaliser une réparation sur nervure (structure non porteuse)</p> <p>1.5.3 Réaliser une réparation sur nervure (structure porteuse)</p> <p>1.5.4 Réaliser une réparation d'un point d'ancrage de chaîne d'extraction</p>		<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser (la nature des dommages, marquer la zone détériorée)</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur structures (stabilisateur et point d'ancrage de chaîne) est adapté aux empiècements à réparer (nervure sur structure porteuse et non porteuse)</p> <p>Choisir le correct matériau, taille de l'empiecement, couleur de fil, machine adéquate</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, ...</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur structures</p> <p>Les points d'ancrage de chaîne d'extraction sont correctement réparés le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p>

<p>1.6 Réaliser des réparations sur un cône de suspension d'une voilure principale (« suspentes » qui relie la voile au harnais)</p>	<p>1.6.1 Réaliser une réparation provisoire de suspente de voile principale 1.6.2 Réaliser un remplacement de suspente de voile principale 1.6.3 Réaliser un remplacement de ligne de commande de voile principale 1.6.4 Réaliser un changement de cône de suspension complet de voile principale 1.6.5 Recaler les suspentes des voiles principales pour rétablir le calage d'origine</p>		<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la réparation d'un cône de suspension d'une voilure principale se servir de toute une variété de renseignement (ressources matérielles, humaines), et savoir s'il faut des ressources en supplément Le candidat connaît les informations théoriques et les limites de changement et de remplacement Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation d'un cône de suspension d'une voilure principale Le candidat justifie le choix du matériel et de l'outillage Le candidat applique les règles en matière de sécurité professionnelle, de protection de la santé et de l'environnement. La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur un cône de suspension d'une voilure principale le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs.</p>
<p>1.7 Réfection d'un glisseur de voile principale</p>	<p>1.7.1 Pose d'empîecement en angle 1.7.2 Réfection d'un demi-glisseur 1.7.3 Réfection du tissu support 1.7.8 Réfection des rubans de bordure</p>		<p>Le nombre et la taille d'empîecements est compatible avec la zone à traiter Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter et au type de glisseur Le candidat sélectionne les matériaux, le repérage du centre du glisseur, assure la découpe de la pièce de tissu, l'agrafage</p>
<p>1.8 Diagnostiquer et réparer les pannes simples</p>	<p>1.8.1 Effectuer des travaux d'entretien 1.8.2 Solutionner les incidents courants 1.8.3 Remplacer des pièces défectueuses 1.8.4 Remplacement et échanges standards de sous-</p>		<p>Le candidat détecte les problèmes liés à l'aiguille, dus au tissu, liés aux points, ou à la mécanique. Le candidat doit être en mesure d'analyser un problème de machine qui survient du à la mécanique (cas de bris, nettoyage, mauvais positionnement) ou au déréglage, appel au mécanicien si besoin Poser un diagnostic après observation visuelle des différents mouvements. Observation visuelle des machines. Le candidat assure, les réglages, la maintenance préventive et les dépannages sur l'ensemble des technologies d'assemblage courantes</p>

		ensembles		
Bloc de compétences 2 Réparer les sac-harnais	2.1 Contrôler les différents éléments constituant un sac-harnais (sangles, boucleries, tissu...)	<p>2.1.1 Contrôler l'état d'un sac harnais au regard des réglementations existantes selon les priorités suivantes : (fédérale, constructeur, niveau d'usure, porosité des tissus, état des pièces en métal, intégrité des sangles, état de la pochette d'extracteur, état des rubans agrippants...)</p> <p>2.1.2 Détecter et écarter les sac-harnais en état de vétusté</p>	<p>Le bloc de compétences 2 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation</p>	<p>Le candidat contrôle efficacement l'état d'un sac-harnais prêt à être utilisé en vol l'environnement réglementaire est assimilé Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les, normes de réparation. Le candidat reconnaît la bouclerie employée, les sangles, les méthodes de construction Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté (sémantique). Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) Le candidat effectue correctement le contrôle complet d'un sac-harnais, permettant ainsi une utilisation sans danger Le candidat informe le propriétaire du sac-harnais de toute défectuosité constatée susceptible de nuire à la sécurité d'emploi du sac-harnais</p>
	2.2 Réaliser des réparations mineures sur des sacs harnais	<p>2.2.1 Réaliser une reprise de couture sur un conteneur principal</p> <p>2.2.2 Réaliser une réparation de galon</p> <p>2.2.3 Réaliser une réparation de rabat principal</p> <p>2.2.4 Réaliser un remplacement d'œillet</p> <p>2.2.5 Réaliser un remplacement de raidisseur</p> <p>2.2.6 Réaliser la pose d'une pochette d'extracteur souple</p> <p>2.2.7 Réaliser le changement de gaines de libération</p>	<p><i>La mise en situation consiste à contrôler, déposer, réparer, remonter un sac-harnais et d'en assurer la vérification de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1 et 2.</i></p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur les sacs-harnais est adapté aux empiècements à réparer (réparation mineure) La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus du sac-harnais, ... Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur le sac à harnais (réparation mineure) Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (sac à harnais) et au type de réparations demandées le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs la présentation du travail rendu</p>

	<p>2.3 Réaliser des modifications sur des sacs-harnais</p>	<p>2.3.1 re-confection d'un rabat de conteneur principal 2.3.2 changement d'une sangle de poitrine 2.3.3 changement de cuissardes sur harnais articulé 2.3.4 raccourcissement en longueur de l'extrémité de cuissardes sur harnais 2.3.5 remplacement d'un rabat principal 2.3.6 remplacement de la boucle de serrage de cuissarde sur harnais articulé</p>		<p>La résolution de problèmes et l'innovation, en décidant et en résolvant des problèmes correctement et de manière innovatrice dans la conception, la production, la mise sur le marché d'accessoires. Les réparations sont effectuées sous les directives d'une fiche de réparation constructeur si elle existe. Mobilise des capacités de représentation dans l'espace (par exemple pour la longueur de sangle de poitrine). Mobilise sa capacité de se représenter l'objet terminé à partir d'un patron Le candidat est capable de rassembler ces techniques : Technique d'assemblage (coudre à la machine, coller) Technique de préparation (couper, préparer, créer) prise des mesures/gabarits (prendre des mesures, les appliquer, développer et tracer ou fabriquer des gabarits)</p>
	<p>2.4 Réaliser des réparations sur les accessoires des sacs-harnais</p>	<p>2.4.1 Réaliser le changement de bandes auto-agrippantes sur tout type de poignées 2.4.2 Remplacement du ruban agrippant sur élévateur et cache-élévateurs 2.4.3 Remplacer le ruban agrippant sur demi-freins des élévateurs principaux 2.4.4 Réaliser une réparation sur extracteur souple 2.4.5 Réaliser une réparation sur extracteur à ressort 2.4.6 Réaliser le changement d'une KillLine (élément permettant la rétraction de l'extracteur d'une voile principale) 2.4.7 Réaliser la réparation d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée) 2.4.8 Remplacement de la bouclette de verrouillage du système 3 anneaux 2.4.9 Réaliser la remise en état d'une protection de cuissarde</p>		<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la conception des sacs harnais et des accessoires Le candidat est capable de positionner, de couper et d'assembler les différentes pièces d'un patron de base, de contrôler les différentes vitesses de la machine à coudre, d'utiliser les points de base à la machine à coudre et à la surjeteuse tout en respectant les différentes normes des valeurs de couture Le candidat est capable de procéder à la pose de différents accessoires lors de confection de certaines réalisations (ex : ruban agrippant, pression, etc). Le candidat est capable de réaliser des nœuds : nœud d'arrêt, nœud de chirurgical, point de chaînette, tête d'alouette, nœud de plein-poing, nœud de cabestan. Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation des accessoires de sacs à harnais La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Le fil de couture, les outils sont adaptés à la zone à traiter sur les accessoires des sacs à harnais vérification rapide en cours de réalisation du respect des normes de qualité, c'est-à-dire une couture droite, alignées, bords du tissu égaux pour ne pas couper trop de tissu, indice de la bonne programmation de la machine, etc Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (accessoires des sacs à harnais) et au type de réparations demandées le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs. Prise en charge de manière correcte et rationnelle les travaux depuis la planification jusqu'au travail fini, juge de la qualité des objets finis et semi</p>

				finis de sa propre production et sait apporter des améliorations.
	2.5 Réaliser des fabrications d'accessoires	<p>2.5.1 Réaliser la fabrication d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>2.5.2 Fabriquer une pochette d'extracteur souple</p> <p>2.5.3 Fabriquer un jeu d'élévateurs principaux</p> <p>2.5.4 Fabriquer un mini sac-à-dos</p> <p>2.5.5 Fabriquer une bâche de pliage</p> <p>2.5.6 Fabriquer un sac de transport de parachutes</p>		<p>Le candidat procède aux opérations de préparation nécessaires (matières, outillage, accessoires, ...)</p> <p>Le candidat organise les surfaces et espaces de travail</p> <p>Le candidat sélectionner la machine en fonction des travaux à réaliser.</p> <p>Les techniques de fabrication choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la fabrication des accessoires</p> <p>Le candidat utilise et maîtrise les différents procédés d'assemblage</p> <p>Le candidat évalue la bonne fabrication de l'accessoire en cours et en fin de réalisation</p> <p>Il contrôle et remplace les éléments techniques assurant la conformité de sa production</p>
	2.6 Effectuer le suivi des opérations	<p>2.6.1 Renseigner le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute)</p> <p>2.6.2 Renseigner son carnet de réparation (nombre et type de d'interventions effectués par le titulaire du carnet)</p> <p>2.6.3 Notifier sur des JAA Form One</p>		<p>Connaître la documentation DGAC.</p> <p>Respect de la charte sur les aménagements, l'équipement, les matériaux nécessaires pour effectuer de manière efficace le travail, y compris un endroit approprié qui soit bien chauffé, éclairé et ventilé.</p> <p>Renseignement des informations portant sur le réparateur ayant effectué le travail, et l'équipement concerné, le genre et l'étendue du travail effectué, la date à laquelle le travail a été fait. Le candidat sait remplir une fiche de défektivité</p> <p>Les indications portées par le candidat doivent être justes et lisibles.</p> <p>Toutes les fiches du livret sont renseignées (voile principale, de secours, sac-harnais...)</p>

ANNEXE 4 : OUTILS D'ÉVALUATION des COMPETENCES

CQP « REPARATEUR DE PARACHUTES »

**GRILLE D'OBSERVATION AU POSTE DE TRAVAIL
Et
MISE EN SITUATION**

Activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Critères d'évaluation	Nom du tuteur Nom des évaluateurs		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Bloc de compétences 1 Réparation de la voileure	<p>1.1.1 Respecter les normes, et règlements des constructeurs liés au contrôle des éléments d'une voileure</p> <p>1.1.2 Respecter les règles fédérales et la réglementation des ministères concernés notamment du ministère en charge de l'aviation civile</p> <p>1.1.3 Contrôler une voileure prête à plier en cours d'activité au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile)</p> <p>1.1.4 Contrôler l'état d'une voile principale, de secours au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile) (niveau d'usure, porosité des tissus, état des suspentes...)</p> <p>1.1.5 Repérer les situations anormales (au regard de la réglementation, des consignes des constructeurs, de l'état général...)</p> <p>1.1.6 Formaliser ses observations sur l'état de la voileure et mettre en œuvre une solution adaptée au regard de l'anomalie identifiée</p>	<p>l'environnement réglementaire est assimilé</p> <p>Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les normes et règlements des constructeurs.</p> <p>Les règlements fédéraux en particulier sur l'utilisation des voilures principales par les adhérents, et la réglementation des différents ministères concernés sont connus.</p> <p>Il connaît les systèmes de sécurité passifs</p> <p>Le candidat sait effectuer l'examen visuel et tactile de toutes les suspentes avec évaluation de l'état général du suspentage</p> <p>Il sait effectuer l'examen visuel des tissus en bord d'attaque, bord de fuite et stabilisateurs sur les différents tissus (extrados, intrados, cloisons)</p> <p>Il connaît la durée de vie limite des équipements quand elle est donnée par les constructeurs</p> <p>Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté.</p> <p>Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem)</p> <p>Le candidat contrôle efficacement l'état des voilures prêtes à être utilisées en vol</p> <p>Le candidat effectue correctement le contrôle complet de la voileure, permettant ainsi une utilisation sans danger.</p> <p>Le candidat identifie les situations anormales et respecte les procédures d'usage pour signaler les anomalies</p> <p>Les observations sont claires et comprises par tous.</p> <p>Les solutions mises en œuvre sont en conformité avec l'observation formulée</p>			

	<p>1.2.1 Utiliser les machines à coudre de type industriel et les outils spécifiques utiles à la réparation</p> <p>1.2.2 Identifier les différentes matières utilisées par les fabricants et leurs caractéristiques (tissus, sangles, gaines, métaux ...) afin de préparer correctement sa réparation</p>	<p>Le candidat mobilise correctement les connaissances relatives aux principes généraux, à la maintenance et à l'utilisation l'entretien des différentes machines à coudre l'ajustement de la machine à chaque nouvelle opération, assurer les normes de santé et de sécurité sur les machines, cerner la nature d'un problème qui survient.</p> <p>Mobiliser les connaissances relatives aux outillages spécifiques à la réparation des parachutes</p> <p>Consiste à connaître la technologie des matériaux.</p> <p>L'acquisition de connaissances sur les différents matériaux utilisés, leur provenance, leur transformation et leur traitement (du produit brut au produit prêt à être travaillé).</p> <p>Le candidat restitue sa formation sur les différentes techniques d'entretien des matériaux</p> <p>Mobiliser les connaissances relatives à la conception des voilures</p> <p>Planifier, priorité à donner aux tâches</p> <p>Calculer le temps nécessaire des différentes opérations</p> <p>Le candidat connaît les différentes matières utilisées par les fabricants et les mobilisent afin d'adapter la réparation</p>			
	<p>1.3.1 Réaliser une réparation couture et empiècement simple sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.2 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord d'attaque sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur extrados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>1.3.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voilure sur extrados</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Seule des réparations mineures qui n'affectent pas les capacités aériennes de la voile de secours peuvent être effectuées par le réparateur. Au nombre de celles-ci on peut compter la réparation de petites déchirures allant jusqu'à 20 centimètres maximum</p> <p>Le candidat démontre la procédure de réparation d'une coupure ou déchirure sur extrados en découpant la pièce et préparer l'empiecement en vue de son assemblage</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur extrados est adapté aux empiècements à réparer (partie supérieure de la voile)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés. Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, ...</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur extrados (empiècements simple, partiels de panneau sur bord d'attaque et de fuite et sur milieu de voile) et au type de voilure</p> <p>Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (extrados) et au type de voilure</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p> <p>Le candidat vérifie la robustesse de la couture avant et après</p>			

	<p>1.4.1 Réparation couture et empiècement simple sur intrados</p> <p>1.4.2 Réaliser un remplacement partiel sur intrados</p> <p>1.4.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur intrados</p> <p>1.4.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voilure sur intrados</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser et démontre la préparation nécessaire pour réparer une coupure sur intrados</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur intrados est adapté aux empiècements à réparer (partie inférieure de la voile)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, ...</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur intrados (empiècements simples, partiels de panneau sur bord de fuite et sur milieu de voile) et au type de voilure</p> <p>Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (intrados) et au type de voilure le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs</p>			
	<p>1.5.1 Réaliser une réparation sur stabilisateur</p> <p>1.5.2 Réaliser une réparation sur nervure (structure non porteuse)</p> <p>1.5.3 Réaliser une réparation sur nervure (structure porteuse)</p> <p>1.5.4 Réaliser une réparation d'un point d'ancrage de chaîne d'extraction</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur structures (stabilisateur et point d'ancrage de chaîne) est adapté aux empiècements à réparer (nervure sur structure porteuse et non porteuse)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, ...</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur structures</p> <p>Les points d'ancrage de chaîne d'extraction sont correctement réparés</p>			

	<p>1.6.1 Réaliser une réparation provisoire de suspente</p> <p>1.6.2 Réaliser un remplacement de suspente</p> <p>1.6.3 Réaliser un remplacement de ligne de commande</p> <p>1.6.4 Réaliser un changement de cône de suspension complet</p>	<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la réparation d'un cône de suspension d'une voilure principale Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser, sélectionne fil et suspente.</p> <p>Fabrication complète d'une ligne de commande. Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation d'un cône de suspension d'une voilure principale Le changement de suspentes détériorées par des nouvelles ou la pose d'un cône de suspension entier, à condition qu'il s'agisse d'un matériel fabriqué prêt à poser par le fabricant.</p> <p>Changement d'un cône pré-découpé La surface de travail et le temps de travail sont adaptés. Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur un cône de suspension d'une voilure principale le mode de fabrication des constructeurs est respecté afin d'assurer les normes constructeurs.</p>			
	<p>1.7 Réfection d'un glisseur de voile principale</p>	<p>Le candidat a connaissance du nombre et de la taille d'empiecements qu'il peut réaliser sur la zone à traiter et des limites au-delà il doit procéder à la réfection de demi-panneau Le candidat a connaissance du nombre d'échange autorisé Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter et au type de glisseur Le candidat dépose et démonte, repère du centre du glisseur, assure la découpe de la pièce de tissu, l'agrafage</p>			
	<p>1.8 Diagnostiquer et réparer les pannes simples</p>	<p>Le candidat évalue les dysfonctionnements Le candidat sait distinguer problème mécanique et problème de réglage Le candidat repère les pièces usées ou défectueuses, et les remplace, changement de pièces doit être correct Le candidat vérifie l'état de fonctionnement de la machine par des tests, des essais et ajuste ses paramètres Le candidat réajuste les réglages si besoin, les graissages sont réalisés</p>			

Bloc de compétences2 Réparation le sac-harnais	<p>2.1.1 Contrôler un sac, conteneur de secours ouvert au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile) (niveau d'usure, état du tissu..)</p> <p>2.1.2 Contrôler l'état du harnais au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile) (niveau d'usure, état des pièces en métal...)</p>	<p>l'environnement réglementaire est assimilé Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les normes et règlements des constructeurs. Les règlements fédéraux et la réglementation des différents ministères concernés en particulier celui de l'Aviation civile sont connus. Il connaît les systèmes de sécurité passifs et explique correctement les principes de leur maintenance. Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté. Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) Le candidat contrôle efficacement l'état d'un sac-harnais prêt à être utilisé en vol permettant ainsi une utilisation sans danger. Le candidat identifie les situations anormales et respecte les procédures d'usage pour signaler les anomalies Le candidat justifie sa décision de rendre ou pas un matériel réparable Les observations sont claires et comprises par tous. Les solutions mises en œuvre sont en conformité avec l'observation formulée</p>			
	<p>2.2.1 Réaliser une reprise de couture sur un conteneur principal</p> <p>2.2.2 Réaliser une réparation de galon</p> <p>2.2.3 Réaliser une réparation de rabat conteneur principal</p> <p>2.2.4 Réaliser un remplacement d'œillet rabat conteneur principal</p> <p>2.2.5 Réaliser un remplacement de raidisseur rabat conteneur principal</p> <p>2.2.6 Fabriquer une pochette d'extracteur souple</p> <p>2.2.7 Réaliser la pose d'une pochette d'extracteur souple</p> <p>2.2.8 Réaliser le changement de gaines de libération</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur les sacs à harnais est adapté aux empiècements à réparer (réparation mineure) Capacité d'apprécier l'état d'usure des anciens, démontre la capacité à enlever et installer des œillets La surface de travail et le temps de travail sont adaptés. Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voile, ... capable de respecter les données constructeur (taille de la pochette, position) le candidat démontre les opérations de couture d'une nouvelle pochette aux dimensions voulues Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur le sac à harnais (réparation mineure) et au type de voile Les points de couture (type, longueur...) sont adaptés à la zone à traiter (sac à harnais) et au type de réparations demandées le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p>			

	<p>2.3.1 re-confection d'un rabat de conteneur principal</p> <p>2.3.2 changement d'une sangle de poitrine</p> <p>2.3.3 changement de cuissardes sur harnais articulé</p> <p>2.3.4 raccourcissement en longueur de l'extrémité de cuissardes sur harnais</p> <p>2.3.5 remplacement d'un rabat principal</p> <p>2.3.6 remplacement de la boucle de serrage de cuissarde sur harnais articulé</p> <p>2.3.7 confectionner une sangle abdominale</p> <p>2.3.8 changement de poignée CDO Tandem</p>	<p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p> <p>Le candidat est capable de reprendre des cotes en disposant du modèle, du tissu, du matériel.</p> <p>Le candidat a capacité de se représenter l'objet terminé à partir d'un patron.</p> <p>Le candidat contrôle la qualité des produits réalisés en cours et en fin de fabrication (vérification des coutures, repérage des malfaçons)</p>			
	<p>2.4.1 Réaliser le changement de bandes auto-agrippantes sur tout type de poignées</p> <p>2.4.2 Remplacer le ruban agrippant sur élévateur et cache-élevateurs</p> <p>2.4.3 Remplacer le ruban agrippant sur demi-freins des élévateurs principaux</p> <p>2.4.4 Réaliser une réparation sur extracteur souple</p> <p>2.4.5 Réaliser une réparation sur extracteur à ressort</p> <p>2.4.6 Réaliser le changement d'une Kill-Line (élément permettant la rétraction de l'extracteur d'une voile principale)</p> <p>2.4.7 Réaliser la réparation d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>2.4.8 Remplacement de la bouclette de verrouillage du système 3 anneaux</p> <p>2.4.9 Réaliser la remise en état d'une protection de cuissarde</p>	<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la conception des sacs harnais et des accessoires</p> <p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation des accessoires de sacs à harnais</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur les accessoires des sacs à harnais</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur les accessoires des sacs à harnais et au type de réparations demandées le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs.</p> <p>Le candidat est capable de reprendre des cotes en disposant du modèle, du tissu, du matériel.</p>			

	<p>2.5.1 Réaliser la fabrication d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>2.5.1.1 Changer les sangles de liaison de POD Tandem</p> <p>2.5.1.2 Changer les rubans-élastiques de maintien des suspentes de POD secours</p> <p>2.5.2 Fabriquer une pochette d'extracteur souple</p> <p>2.5.2.1 Fabriquer un extracteur</p> <p>2.5.3 Fabriquer un jeu d'élévateurs principaux</p> <p>2.5.4 Fabriquer un mini sac-à-dos</p> <p>2.5.5 Fabriquer une bâche de pliage</p> <p>2.5.6 Fabriquer un sac de transport de parachutes</p> <p>2.5.7 Fabriquer un quick loop</p> <p>2.5.8 Fabriquer les trousse de plieur</p> <p>2.5.9 Fabriquer des Vés de traction ascensionnel</p>	<p>Le candidat est capable de créer un patron, prendre des cotes en disposant du modèle fini, du tissu, du matériel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des mesures réelles - connaissance des outils nécessaires - savoir prendre des mesures - évaluer la quantité de tissu nécessaire - poser les patrons sur papier - tracer les contours de coupe à la craie - découper les pièces suivant le traçage - choisir les pièces à assembler - évaluer la qualité de sa découpe - définir ses repères de piquage <p>Le candidat comprend le cycle de fabrication du produit (comprendre la gamme de montage, notions de calculs, unités de mesure, notions des proportions)</p> <p>Le candidat propose des solutions techniques face aux particularités</p> <p>Le candidat possède un savoir procédural (savoir calculer, distinguer les fils et aiguilles, régler les machines..) ; un savoir faire technique : (respect de la chronologie d'assemblage définie au préalable ,choix des repères de piquage, régularité de la piqûre ou droiture ,contrôle de la pression du pied, etc..) et un savoir faire cognitif Avoir une bonne représentation spatiale Savoir anticiper les étapes de réalisation, esprit de déduction, avoir intégrer son propre schéma corporel, coordonner la vue, les pieds et le mouvement du tissu au touché, anticiper l'avancement de la piqûre</p>			
--	--	---	--	--	--

	<p>2.6.1 Renseigner le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute)</p> <p>2.6.2 Renseigner son carnet de réparations (nombre et type de réparations effectués par le titulaire du carnet)</p> <p>2.6.7 Notifier sur des Form One si opération de réparation sur les sangles secondaires (principe de contrôle dans une structure)</p>	<p>Les indications portées par le candidat doivent être justes et lisibles. Le candidat remplit les supports de suivi d'intervention et communique les informations au service concerné</p> <p>Traçabilité :</p> <p>Toutes les fiches du livret sont renseignées (voile principale, de secours, déclencheurs...)</p>			
--	---	--	--	--	--

Commentaires du tuteur

Signature du tuteur :

Avis des évaluateurs

Signatures des évaluateurs :

ANNEXE 5 : LIVRET DE QUALIFICATION

Mlle/Mme/M.

NOM : N° de licence :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Structure dans laquelle s'effectue le stage :

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tuteur habilité par la FFP

Nom : N° de licence :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

PRÉ-REQUIS D'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION

Intitulé des exigences	Date d'obtention

Je soussigné, responsable de.....organisme habilité atteste que M..... est en possession des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

A

le

Signature

Organisme délégataire :

**CERTIFICATION DES BLOCS DE COMPETENCES CONSTITUTIFS DU CQP «
REPARATEUR DE PARACHUTES »**

Bloc(s) de compétences composant la certification	Date de certification par le jury	Modalité d'obtention (Validation/ Examen)
Bloc de compétences 1 en lien avec l'activité : « Réparer tous les éléments d'une voileure »		
Bloc de compétences 2 en lien avec l'activité : « Réparer les éléments d'un sac-harnais »		
Obtention du CQP « réparateur de parachutes »		

Je soussigné, Président de la FFP, atteste que M..... a passé avec succès les différentes épreuves d'évaluation permettant l'obtention du CQP « réparateur de parachutes »

A

le

Signature



**ANNEXE 6 : CAHIER DES CHARGES D'HABILITATION ET DE
MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION du CQP « REPARATEUR
DE PARACHUTES »**

Le présent cahier des charges a pour objectif l'habilitation, par la Fédération Française de Parachutisme des organismes de formation et des formateurs pour la mise en œuvre de la formation du CQP « réparateur de parachutes ».

Tout organisme désirant mettre en place une formation conduisant à ce CQP devra préalablement être habilité par Fédération Française de Parachutisme qui a délégué de la CPNEF sport pour la mise en œuvre de la certification.

L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement au maximum sur la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

L'organisme de formation doit avoir déclaré son activité de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail.

L'organisme de formation doit respecter dans sa proposition et dans la mise en œuvre ultérieure de la formation, le règlement du CQP « réparateur de parachutes »;

Pour la mise en œuvre de cette formation, au regard des exigences du référentiel de certification, l'organisme de formation doit disposer de :

- D'une salle de cours pouvant accueillir les stagiaires
- De machines à coudre de type industriel en nombre suffisant
- D'un espace d'étandage des voilures suffisamment grand au regard du nombre de stagiaires
- D'un parc de parachutes en nombre suffisant et varié au regard du nombre de stagiaires

1 – Contenu obligatoire de la proposition

Le dossier répondant au cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation préparant au CQP « réparateur de parachutes » doit comporter les éléments suivants :

- la présentation de la structure ;
- la justification de déclaration d'activité de formation professionnelle auprès de l'administration compétente, accompagné du dernier bilan pédagogique et financier pour les organismes déclarés depuis plus d'un an,
- la liste des formateurs proposés, avec leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut leur demande d'habilitation ;
- la qualification du responsable effectif de la formation y compris celle des tuteurs, accompagnateurs pédagogiques en cas d'alternance, conforme au niveau minimum décrit ci-après ;
- le programme de la formation proposée ;

Organisme délégataire :

- le nombre d'heures de formation ;
- le coût prévisionnel de la formation ;
- les modalités d'intégration ou d'allégement pour répondre au parcours individuel de formation des candidats ;
- les modalités de mise en œuvre de la formation proposée :
 - o l'accueil des participants
 - o les matériels, équipements et types de supports pédagogiques utilisés pour la formation ;
- le ruban pédagogique de la formation comportant :
 - o la durée et le déroulement précis de la formation (en centre et en entreprise),
 - o les conditions de mise en situation professionnelle encadrée (au mieux en situation d'alternance) ;
- les modalités de mise en œuvre de l'évaluation ;
- la description et les conditions de sous-traitance ou de partenariat (copie de la convention, qualification des formateurs) ;
- tout autre document ou élément jugé utile.

2 – Eléments d'attendus du cahier des charges

2.1 – Attendus généraux au regard de la définition du CQP dans la branche sport

Extrait de l'Accord du 6 mars 2003

Conscients des enjeux de la formation professionnelle pour la branche, les parties affirment leur volonté de développer des formations débouchant sur des qualifications sanctionnées par une certification.

Les partenaires sociaux rappellent que les titulaires de certificats de qualification professionnelle (CQP) ont vocation à répondre aux besoins non couverts par les titulaires de diplômes ou de titres d'Etat.

Cet accord fixe les conditions de mise en œuvre de CQP dans la branche sport. Les CQP seront positionnés dans la grille de classification des emplois mentionnés dans la Convention collective nationale du sport.

Extraits de l'accord CNOSE / Branche Sport du 16 novembre 2009 sur la création et le suivi des Certificats de qualification professionnelle

Préambule

Les partenaires sociaux de la branche sport et les membres du CNOSE, conscients de l'enjeu économique, social et éducatif du sport dans le développement d'une société moderne s'entendent pour assurer conjointement et chacun dans leur responsabilité, la professionnalisation de l'enseignement, de l'encadrement, de l'animation des APS ou l'entraînement et des métiers périphériques (techniques, administratifs...), dans le respect des dispositions du code du sport, du code du travail, de la CCNS et des orientations propres à chacune des parties, en lien avec l'ensemble des dispositifs publics chargés de la formation professionnelle.

Pour mener à bien cet objectif, ils s'accordent pour faire des certificats de qualification professionnelle (CQP) un outil au service de tous : facilitant l'insertion dans le monde professionnel

du sport, renforçant le rôle des fédérations en matière de formation et de mise en œuvre des certifications professionnelles de la branche et ouvrant aux certifications professionnelles d'Etat.

L'objet de l'accord qui suit consiste à organiser conjointement les conditions de réussite de ce processus dans un temps restreint, susceptible de satisfaire l'ensemble des parties.

Article 1

Les CQP sont des certifications délivrées sous la responsabilité de la branche professionnelle du sport et attestent d'une qualification immédiatement opérationnelle, liée aux activités physiques et sportives et à leur culture.

A cet effet, les deux parties conviennent d'unir leurs efforts pour que ces certifications et les formations permettant leur accès soient créées dans des délais et conditions satisfaisantes pour répondre au développement de l'emploi et au bénéfice des personnes formées.

Article 2

Les deux parties conviennent de l'établissement d'une demande de création de CQP sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Besoins non couverts par les titulaires de diplômes ou de titres d'Etat.
- Ou pour pourvoir à des emplois à caractère occasionnel, saisonnier, secondaire, accessoire
- Ou tout autre critère validé par les parties après la signature du présent accord.

(...)

Article 4

Les parties s'engagent à ce que les CQP favorisent une réponse pertinente du point de vue des exigences professionnelles spécifiques et correspondent à un effort de qualification proportionné vis-à-vis des niveaux et volumes d'emplois que le certifié peut en attendre.

Article 5

Les parties s'engagent à contribuer à ce que toutes les certifications professionnelles soient ouvertes par équivalence, par VAE, par la formation, par l'apprentissage et pour les métiers des Activités Physiques et Sportives, aux détenteurs de certifications notamment fédérales.

Article 6

Les parties contribueront à rechercher une cohérence forte entre les besoins en emploi, les besoins de certifications exprimés, et le calibrage des propositions d'ouverture de formation finançables.

Ils conviennent également d'offrir la plus grande transparence des structures et lieux de formation au bénéfice des formés.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre une cartographie des certifications et favoriser l'émergence d'un catalogue de formation national annuel.

2.2 – Attendus particuliers au regard de l'habilitation des formateurs

Les formateurs (*sont entendus par formateurs : le responsable de formation, les formateurs, les évaluateurs, les tuteurs ou encore les accompagnateurs pédagogiques*) doivent justifier d'une qualification minimum, s'engager par signature au respect du présent règlement et s'efforcer d'œuvrer à sa bonne application.

2.2.1 – Qualifications minimum requises.

Le responsable de la formation au CQP « réparateur de parachutes » doit être titulaire

- Soit du BEES 2 parachutisme ou du DESJEPS mention parachutisme
- Soit du BEES 1 option parachutisme avec une expérience reconnue de réparateur de parachutes et de plieur de parachutes de secours ou du DEJEPS mention parachutisme.

Organisme délégataire :

Les formateurs au CQP de « réparateur de parachutes », doivent être titulaires :
du CQP « réparateur de parachutes » avec une expérience minimum de 3 ans dans l'activité ou
du CQP « plieur de parachute de secours avec la qualification complémentaire réparateur » avec
une expérience minimum de 3 ans dans l'activité.

Les tuteurs doivent être titulaires :

- du CQP « réparateur de parachutes » dont une expérience minimum de 2 ans dans l'activité
du CQP « plieur de parachute de secours avec la qualification complémentaire réparateur avec une
expérience minimum de 2 ans dans l'activité.

Les évaluateurs doivent être titulaires, au minimum,

- Soit du DESJEPS ou du DEJEPS ou du BEES 2 parachutisme
- Soit du BEES 1 parachutisme ou du BPJEPS et des CQP « plieur de parachute de secours » et
de la qualification complémentaire « réparateur de parachutes » dont une expérience minimum de
3 ans dans l'activité
- Soit des CQP « plieur de parachute de secours » et « réparateur de parachutes » dont une
expérience minimum de 3 ans dans l'activité

2.2.2 – Engagement requis pour être formateurs et les tuteurs.

Pour être habilités à former au CQP « réparateur de parachutes » les formateurs qualifiés conformément au paragraphe premier ci-dessus, s'engagent par signature au respect du présent règlement ainsi qu'à sa meilleure application, en particulier lors des phases d'évaluation certificative des candidats.

Ils s'engagent à exercer leur appréciation en fonction des critères prévus au règlement en toute objectivité. Ils s'interdisent de certifier des membres de leur famille ainsi que leurs plus proches amis qu'ils orientent pour ce faire vers un autre évaluateur.

Les défauts flagrants ou répétés d'appréciation de niveau technique ou pédagogique, ainsi que le non respect du présent règlement peuvent donner lieu à des sanctions allant de la suspension temporaire d'habilitation (prononcée à titre conservatoire) au retrait temporaire – ou définitif pour les cas de récidive aggravée – d'habilitation.

Ces sanctions sont prononcées en première instance par la commission des litiges ou de recours figurant à l'annexe 11.

Les recours contre une décision de la commission des litiges – ou de recours – de la FFP s'exercent auprès de la CPNEF sport. Les OPCA du secteur sont informés des décisions de suspension et de retrait d'habilitation des formateurs.

2.3 – Outils d'évaluation

Positionnement

Préparation du projet de formation du stagiaire.

Cet outil peut être présenté sous forme de questionnaire permettant aux candidats d'apporter une réflexion sur son parcours et ses acquis.

Il doit être en lien avec l'outil construit pour l'entretien de positionnement.

Entretien de positionnement

L'efficacité de cet entretien passe par l'élaboration d'un outil de type "fiche de positionnement".

Celui-ci doit avoir fait l'objet en amont d'une réflexion permettant de cibler les questions qui feront émerger les éléments du parcours de chaque candidat et de guider l'entretien.

Il doit permettre une prise de note synthétique par le formateur.

Organisme délégataire :

Une grille d'entretien peut également être élaborée et remise à chaque stagiaire pour préparer au mieux l'entretien de positionnement.

Fiches d'évaluation

Cet outil est construit pour vérifier les compétences associées à chaque bloc de compétences visées par la qualification « réparateur de parachutes »

Le livret de liaison

C'est un outil interactif qui doit être construit de manière à favoriser les échanges entre les différents partenaires. Il doit également permettre de faire un suivi du parcours du candidat.

Le stagiaire a en charge de faire renseigner par les formateurs ou le tuteur ce livret de liaison.

2.4 – Conseils et recommandations à l'attention des tuteurs

Les formes de l'alternance sont multiples et ne peuvent se résoudre à un modèle unique, cependant il semble souhaitable de privilégier la forme de l'alternance intégrative également appelée alternance réelle interactive.

Cette forme de mise en œuvre demande un travail en amont et en aval, car il associe l'organisme de formation et l'entreprise.

Il existe une convergence totale et opérationnelle entre les différents acteurs de la formation.

L'organisme de formation et l'entreprise se concertent sur :

- les objectifs de la formation en alternance ;
- les contenus de formation ;
- les référentiels de certification.

Les modalités associant l'entreprise et le centre de formation devront être clairement explicitées.

Le tuteur a pour objectif d'apporter une aide tout au long de la formation. Il a pour mission d'accompagner l'apprenant dans le métier réparateur de parachutes.

Il veillera à la régulation du dispositif, l'implication du stagiaire et tentera d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par celui-ci. Le temps de travail du tuteur peut être évalué à un volume d'environ 20%.



**HABILITATION DES FORMATEURS
PREPARANT AU CQP « réparateur de parachutes »**

A adresser à la Fédération Française de parachutisme par délégation de la CPNEF sport

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Téléphone cellulaire : Courriel :

N° de licence (s'il y a lieu) :

Certifications et qualifications :

M'engage à :

- Respecter le règlement du CQP « réparateur de parachutes » ;
- Participer périodiquement aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte à la FFP du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF sport en application de l'annexe 4 du règlement du CQP de « réparateur de parachutes » (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à Le

Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvée »



MODELE D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

*A adresser à la fédération française de parachutisme par délégation de la
CPNEF sport*

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Représentant légal (président ou personne dûment mandaté) de l'organisme suivant :

Nature de l'organisme :

Etablissement public de formation

Organisme de formation privé relevant d'une association affiliée au porteur de projet

Organisme de formation privé autre

Numéro d'enregistrement de l'organisme de formation conformément à l'article L6351.1 du Code du travail (précisez le numéro d'affiliation Fédération s'il y a lieu)

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Sollicite l'habilitation comme organisme de formation au CQP « réparateur de parachutes » et m'engage, dûment mandaté(e) pour ce faire par l'organisme que je représente, à :

- Respecter le règlement du CQP « réparateur de parachutes »,
- Informer en temps utiles les autorités de la Fédération Française de Parachutisme des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année) ;
- Transmettre aux autorités fédérales la liste des formateurs impliqués dans les formations au CQP accompagnée de leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut, de leur demande d'habilitation ;
- Autoriser périodiquement la participation de ces formateurs aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Transmettre à la demande des autorités fédérales un suivi de cohortes des certifiés ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du présent règlement (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée »

ANNEXE 7 : MODELES DE DEMANDE DE VALIDATION D'ELEMENTS ISSUS D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS

(À adresser à la fédération française de parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris)

Mlle/Mme/M.

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Téléphone cellulaire :

Date de naissance :

Je soussigné Mlle/Mme/M atteste :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription

A ce titre je souhaite bénéficier d'une reconnaissance de qualification au CQP « réparateur de parachutes ».

En cas de demande de validation partielle indiquer au regard du référentiel d'activité et de certification les compétences dont vous demandez la validation.

Bloc(s) de compétences composant la certification	Je demande la validation
Bloc de compétence 1 en lien avec l'activité : « Réparer tous les éléments d'une voile »	<input type="checkbox"/>
Bloc de compétence 2 en lien avec l'activité : « Réparer les éléments d'un sac-harnais »	<input type="checkbox"/>

Date et signature

ANNEXE 8 : MODELE DE DEMANDE DE VAE

(À adresser à la Fédération Française de Parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris)

Mlle/Mme/M.

Nom :

N° de licence :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Profession :

Diplômes scolaires obtenus :

Diplômes universitaires obtenus :

Pré requis	Cocher la case et joindre les pièces justificatives

Qualifications sportives	Indiquez les années d'obtention et joindre les pièces justificatives

Pour justifier d'expériences dans l'activité liée au CQP, vous devez remplir les fiches jointes en fin d'annexe, et autant de fiches que nécessaires.

Organisme délégataire :

Les expériences citées doivent faire l'objet de descriptions mettant en évidence les compétences acquises.

Insuffisamment détaillé, il ne permettra pas au jury de connaître avec précision votre parcours professionnel.

Il vous est donc demandé de décrire avec le plus de détail, en communiquant à l'appui tout document (fiche de poste, contrat de travail, organigramme) permettant de justifier des missions exercées dans les différentes structures.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET SPORTIF :

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....
.....

AUTRE(S) FORMATION(S)

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....
.....

PARCOURS SPORTIF

Niveau de pratique et titres obtenus :

.....
.....
.....
.....
.....

EXPERIENCE(S) :

Emplois ou fonctions bénévoles en lien avec le CQP « réparateur de parachutes ».

- Structure d'accueil :
 - Emploi ou fonction exercée :
 - Total des heures effectuées et date :
- (Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil :
 - Emploi ou fonction exercée :
 - Total des heures effectuées et date :
- (Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil :
 - Emploi ou fonction exercée :
 - Total des heures effectuées et date :
- (Justificatifs et attestations à joindre)

Organisme délégataire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Récapitulatif des activités décrites sur fiches annexes (nombre non limitatif)
1 -
2 -
3 -
4 -
5 -

Je soussigné, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et sollicite au regard des attestations fournis et des expériences décrites la validation de tout ou partie du certificat de qualification professionnel de réparateur de parachutes

ANNEXE 9 : MODELE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

N° **CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF**

La Fédération Française de Parachutisme
organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification,

vu l'arrêté du 1er juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,
vu la délibération de la CPNEF sport du portant création du CQP Réparateur de parachutes
vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
vu la décision délibérative du jury réuni le

à **CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF** **à CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF CPNEF**
délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,
le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Réparateur de parachutes
né(e) le

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'encadrement de

Fait à Paris, le

Pour la CPNEF sport,
la Présidence

Florence LAMOULIE

Yann POYET

Pour La FFP
le Président

Le titulaire

ANNEXE 10 : GRILLE D'ATTRIBUTION DU CQP

DATE DU JURY:

COMPOSITION DU JURY :

QUALITE	NOM et PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Représentant du Collège Salariés de la CPNEF sport			
Représentant du Collège Employeurs de la CPNEF sport			
Responsable Pédagogique de la Formation			
Représentant de la FFP			

RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY

		VOIES D'ACCES					TOTAL
		Formation	VAE Totale	VAE Partielle	Validation Totale	Validation Partielle	
NOMBRE DE CANDIDATS	Homme						
	Femmes						
	Total						
PRESENTEES	Homme						
	Femmes						
	Total						
ADMIS	Homme						
	Femmes						
	Total						
REFUSES	Homme						
	Femmes						
	Total						

Joindre la liste nominative des candidats avec la mention Admis (A), Refusés (R)

En application de l'article 15 du règlement du CQP « réparateur de parachutes », la Fédération Française de Parachutisme instaure une commission de recours du CQP de réparateur de parachutes pour la durée de la délégation accordée à la Fédération Française de Parachutisme et la durée d'enregistrement du CQP au RNCP à compter de la mise en œuvre de la délégation de la certification par la CPNEF sport.

Article 1 : Objet

La Commission de recours du CQP « réparateur de parachutes », examine et statue en premier ressort sur les contestations relatives à la délivrance totale ou partielle, ou la non-délivrance du CQP réparateur de parachutes ainsi qu'au refus d'habilitation des organismes de formation pour la période de délégation de mise en œuvre de la certification.

Article 2 : Composition de la commission

Elle se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants :

- Le représentant de la FFP qui assure la présidence de la commission et son suppléant nommés par la FFP,
- Le responsable technique et pédagogique de la formation au niveau national et son suppléant nommés par la FFP,
- Un représentant des employeurs et son suppléant nommés par la CPNEF sport, - Un représentant des salariés et son suppléant nommés par la CPNEF sport.

Article 3 : Fonctionnement de la Commission

La commission de recours du CQP « réparateur de parachutes » se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents, le Président à voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Il est établi un compte rendu des réunions.

Article 4 : Auteurs, forme et délai de la saisine

- Auteurs

La commission peut être saisie par :

- un ou une candidat(e),
- un organisme de formation,
- le président du jury.

- Forme et délai

La commission est saisie par écrit dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats ou du refus d'habilitation.

Article 5 : Procédure

Les personnes intéressés par la contestation sont invitées à venir présenter leurs explications dans un délai de quinze jours au moins avant la date de la séance. Elles peuvent fournir leurs explications par écrit si elles ne peuvent se présenter.

Article 6 : Décision et notification

La commission délibère à huis clos hors la présence des intéressés, elle statue par une décision motivée.

Ses décisions sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

Article 7 : Appel

Il peut être fait appel de la décision de la commission de recours du CQP « réparateur de parachutes » par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la CPNEF sport dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision de la commission de recours du CQP « réparateur de parachutes » aux intéressés.